



# Méry-sur-Marne

République française  
Liberté • Égalité • Fraternité

Envoyé en préfecture le 01/06/2026  
Reçu en préfecture le 01/06/2026  
Publié le **08/06/2026**  
ID : 077-217702901-20260601-DM202608-BF

## DÉCISION DU MAIRE N°2026-08

### DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE

**Le maire de Méry-sur-Marne,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant au maire le pouvoir d'exercer certaines attributions par délégation du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2025-62 du 15 décembre 2025 autorisant monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget 2026 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert chapitre 23 au chapitre 20 pour le règlement des honoraires du maître d'œuvre de la cantine scolaire ;

### DECIDE

**Article 1 :** de procéder aux virements de crédits suivants :

| Objet                   | Section        | Chapitre | Nature | Montant         |
|-------------------------|----------------|----------|--------|-----------------|
| Immobilisation en cours | Investissement | 23       | 231    | (-) 21 100,00 € |
| Frais d'études          | Investissement | 20       | 203    | (+) 21 100,00 € |

**Article 2 :** Le secrétaire de mairie et la comptable du service de gestion comptable de Coulommiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

À Méry-sur-Marne, 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Maire,

Sami SEDDIK

